



ELABORATION DU PLU DE ENCAUSSE

**Projet d'Aménagement et de
Développement Durables**

Axe 1

Maitriser le développement autour des tissus urbains existants

Favoriser un développement urbain en cohérence avec le noyau villageois

Maîtriser la croissance démographique

Inscrire la croissance du territoire dans le temps

Axe 2

Construire un projet de territoire répondant aux besoins et attentes de la population

Offrir à la population une gamme d'équipement et de services répondant aux besoins

Favoriser la mixité urbaine par une diversité des fonctions et des typologies de l'habitat

Axe 3

Préserver les richesses du territoire et le cadre de vie

Préserver les espaces agricoles

Valoriser les richesses environnementales

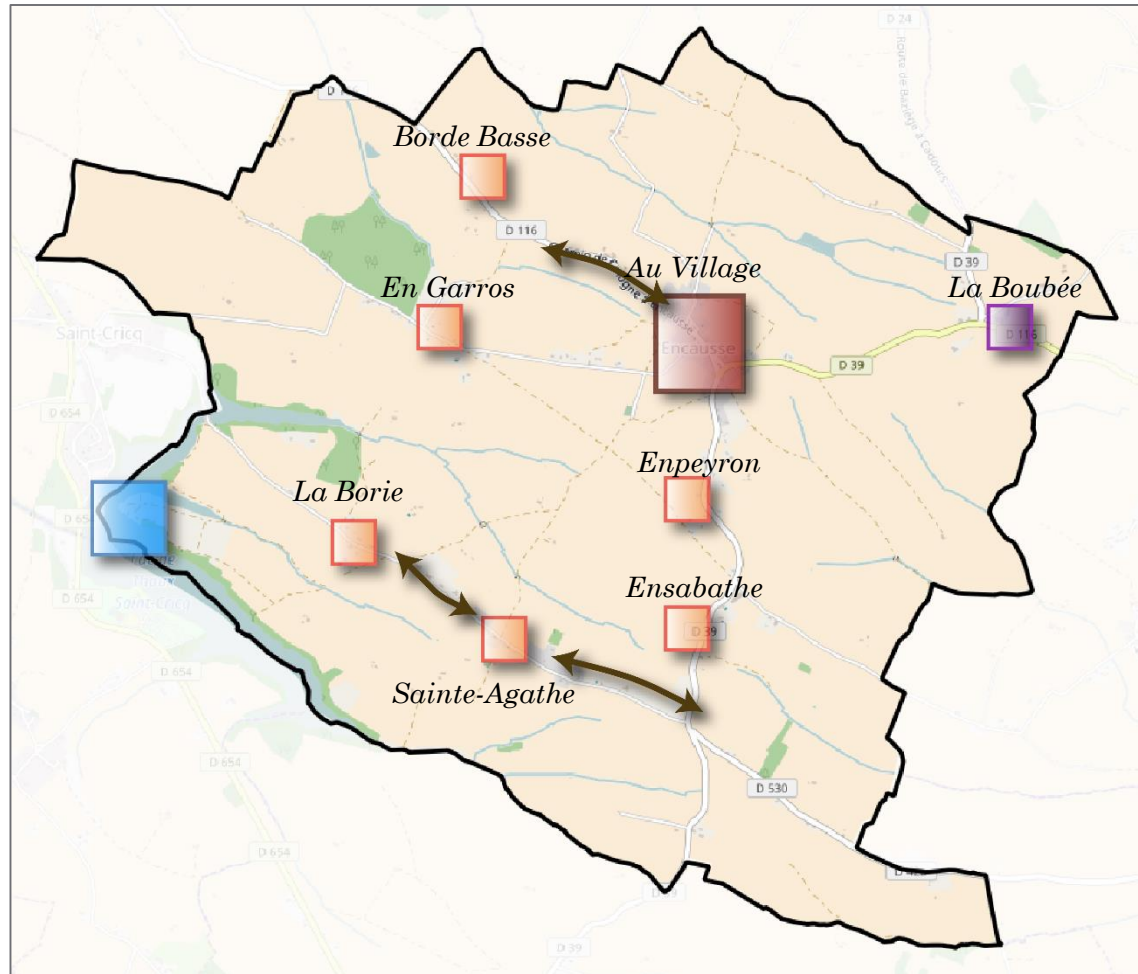
Axe 1

**Maitriser le
développement autour
des tissus urbains
existants**

Favoriser un développement urbain en cohérence avec le noyau villageois

➔ L'accompagnement d'un développement local maîtrisé et cohérent passera par plusieurs objectifs :

- Conforter le noyau villageois en recherchant la continuité du bâti et une cohérence architecturale,
- Permettre le développement urbain en consolidant l'unité des ensembles urbains en continuité du tissu existant,
- Limiter la diffusion de l'habitat sous forme linéaire,
- Anticiper l'évolution des activités économiques et touristiques du territoire et encourager leur maintien,
- Accompagner le développement de la coopérative agricole.



Volet urbain :

Village à conforter

Ensembles urbains à encadrer

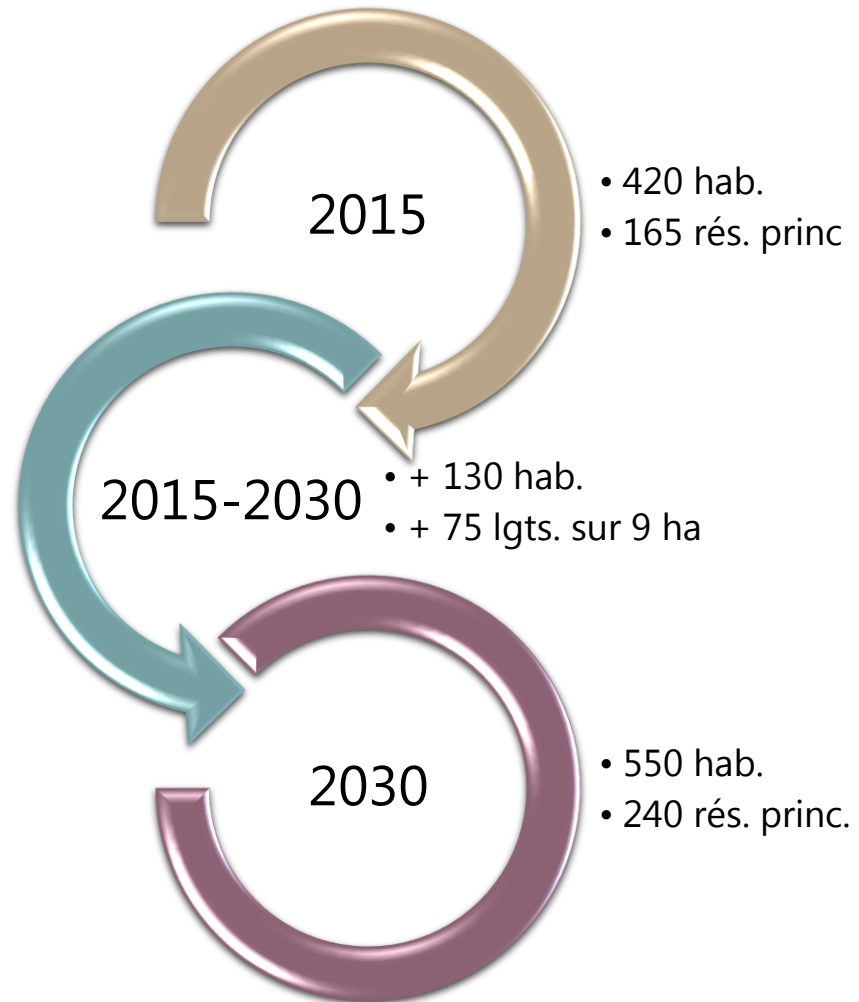
Urbanisation linéaire à contenir

Zone d'activités à maintenir

Pôle de tourisme et de loisirs à développer

Inscrire la croissance du territoire dans le temps

- Le territoire connaît une dynamique démographique initiée dans les années 2000 portée par l'accueil de population issus d'espaces extérieurs conjugué à un solde naturel positif.
- Dans le cadre de son projet de développement, la commune vise l'accueil de 130 habitants supplémentaires d'ici à 2030 pour atteindre une population avoisinant les 550 habitants. Le maintien de la population communale est anticipée avec la production des logements nécessaires au desserrement des ménages.
- La consommation spatiale répondant à ce scénario, tend à avoir un impact environnemental limité en produisant un modèle urbain durable et plus sobre que celui développé sur les 10 dernières années, par la mise en place d'un projet deux fois plus dense que les pratiques actuelles (basé sur une consommation inférieure à 5 lgts/ha entre 2007 et 2016 et sur un desserrement atteignant 2,3 personnes par ménage).



Maitriser la croissance démographique

➔ Le PLU vise à mettre en place les conditions nécessaires pour accompagner l'accueil des habitants sur le territoire tout en permettant la croissance maîtrisée de l'urbanisation par divers objectifs :

- Maitriser l'urbanisation :
 - Fixer un objectif de population raisonné et cohérent avec la croissance communale de ces dernières années,
 - Afficher un objectif de modération de la consommation spatiale,
 - Pérenniser la croissance communale avec le maintien de l'attractivité et de la croissance du solde naturel,
 - Ouvrir à l'urbanisation des zones permettant d'assurer un renouvellement de la population,
 - Valoriser la densification des parcelles « en dents-de-scie » dans les secteurs urbains,
 - Prendre en compte la capacité des réseaux existants comme préalable au développement urbain,
- Accompagner la production de logements :
 - Privilégier une urbanisation sous forme de quartier afin de fixer des orientations d'aménagement (OAP) pour encadrer le développement urbain,
 - Inciter à la production de formes urbaines plus conviviales et économes en consommation d'espace,
- Mettre à disposition une offre d'équipements et de services :
 - Définir un projet urbain en adéquation avec la capacité des réseaux et des équipements techniques actuels et programmés,
 - Favoriser la convivialité par l'aménagement d'espaces publics qualitatifs, et le développement des mobilités douces dans les nouveaux projets.



Axe 2

Construire un projet de territoire répondant aux besoins et attentes de la population

Favoriser la mixité urbaine par une diversité des fonctions et des typologie de l'habitat

- ➔ La recherche de diversité des fonctions sera assurée par :
 - L'installation d'activités commerciales dans le village et agro-touristiques dans le tissu rural,
 - L'accompagnement du développement de l'économie résidentielle et de l'emploi local,
 - La mixité des fonctions pour les activités non-nuisantes dans les zones d'habitat,
 - L'aménagement d'une zone d'activités.
- ➔ La diversification de l'offre de logements sera recherchée dans le projet urbain, notamment dans un souci de réponse à toutes les étapes du cycle résidentiel. Il veillera donc à :
 - Définir un objectif de construction cohérent avec le scénario de développement démographique,
 - Accompagner la construction de logements répondant à toutes les étapes des trajectoires résidentielles,
 - Se doter d'outils réglementaires permettant la production de formes urbaines diversifiées pour répondre aux demandes du plus grand nombre.



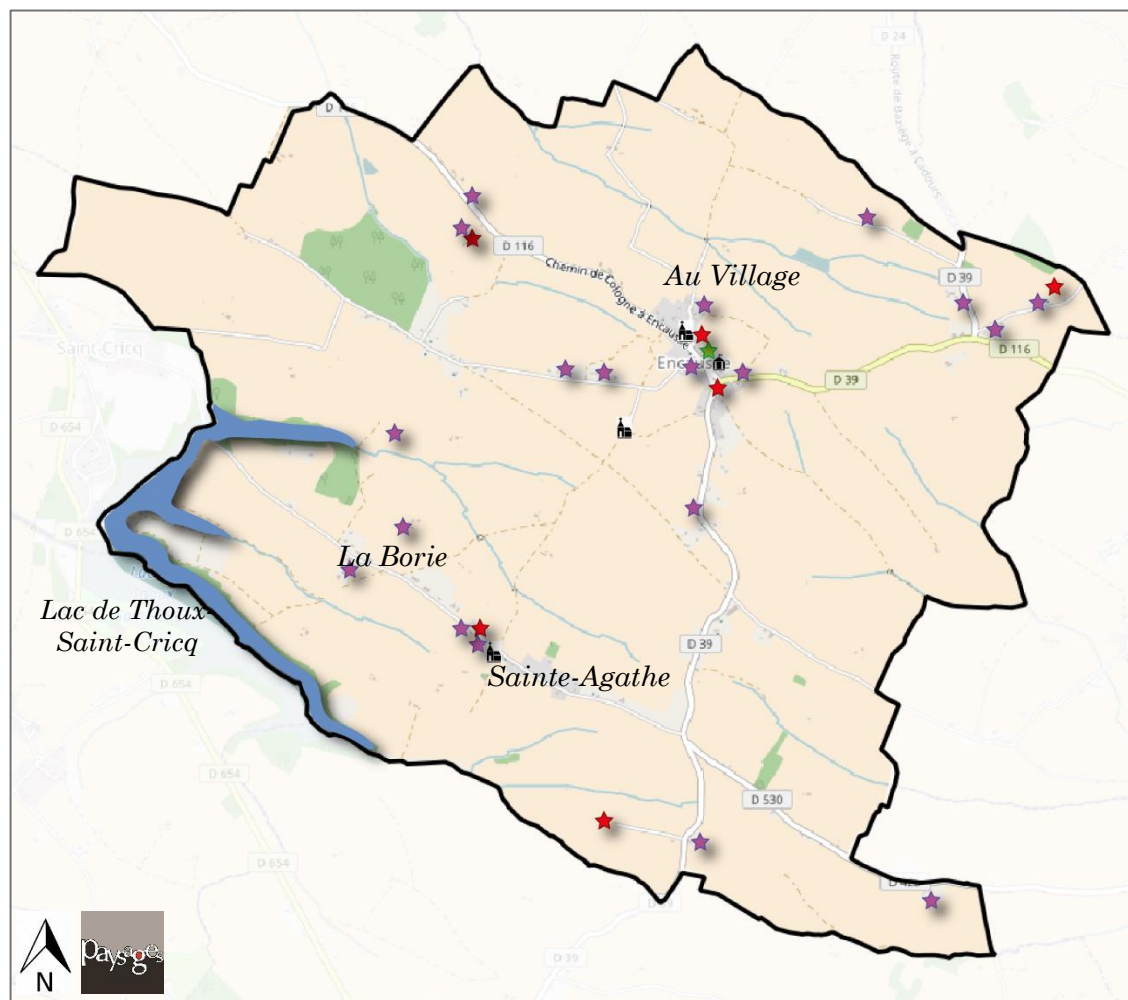
Offrir à la population une gamme d'équipements et de services répondant aux besoins

➤ La population locale est dépendante des pôles périphériques en termes d'emplois, de commerces et de services. Afin de participer à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants, Encausse veillera à développer et renforcer sa gamme de services et d'équipements par plusieurs actions :

- Adapter le parc d'équipements publics, notamment l'école,
- Rendre les équipements publics accessibles au plus grand nombre,
- Anticiper le développement urbain en fonction des capacités communales,
- Soutenir la mixité commerces / services / habitat dans le tissu urbain,
- Accompagner le développement de l'économie résidentielle.




➤ Porter un projet urbain en adéquation avec la capacité des réseaux et des équipements techniques :

- Poursuivre la mise à niveau et la modernisation des réseaux,
- Conditionner le développement urbain par la présence et la capacité des réseaux,
- Accompagner le développement du réseau internet haut débit.



Volet équipements :

-  Mairie
-  Eglise

-  Equipements de loisirs
-  Equipements pour l'enfance (école, assistantes maternelles)
-  Activités économiques (non exhaustif)

Axe 3

**Préserver
l'environnement rural et
le cadre de vie**

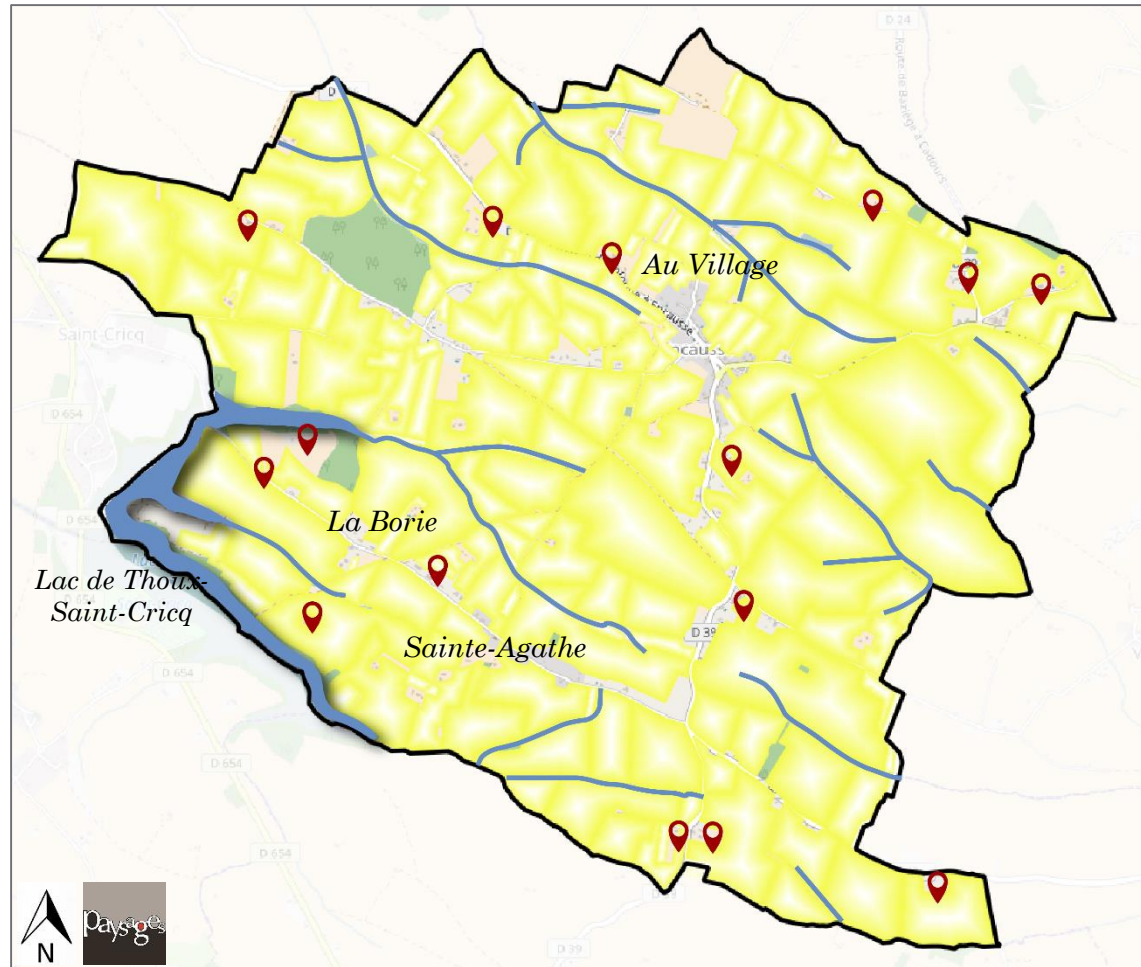
Préserver les espaces agricoles

⇒ La pérennité des exploitations agricoles sera garantie par :


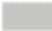


- Un développement favorisant de l'Agro-Tourisme (Gîtes),
- L'évolution de l'agriculture en permettant l'extension des exploitations agricoles,
- La mise en place des outils qui accompagnent la diversification des activités,

⇒ La valorisation des espaces agricoles passera par plusieurs orientations :

- Sauvegarder les grandes entités agricoles dans un objectif de maintien de l'activité agricole, d'accompagnement des cultures, de préservation des paysages ruraux et de l'identité locale,
- Privilégier le développement urbain sur les espaces les moins valorisables du point de vue de l'activité agricole, notamment au sein des dents creuses,
- Concentrer le développement urbain autour des tissus urbains existants afin de limiter la consommation d'espaces agricoles.



Volet agricole :

-  Espaces agricoles à préserver
-  Zones urbaines
-  Lac de Thoux-Saint-Cricq
-  Sites d'exploitation (non exhaustif)

Valoriser les richesses environnementales

➤ Prendre en compte les trames vertes et bleues :

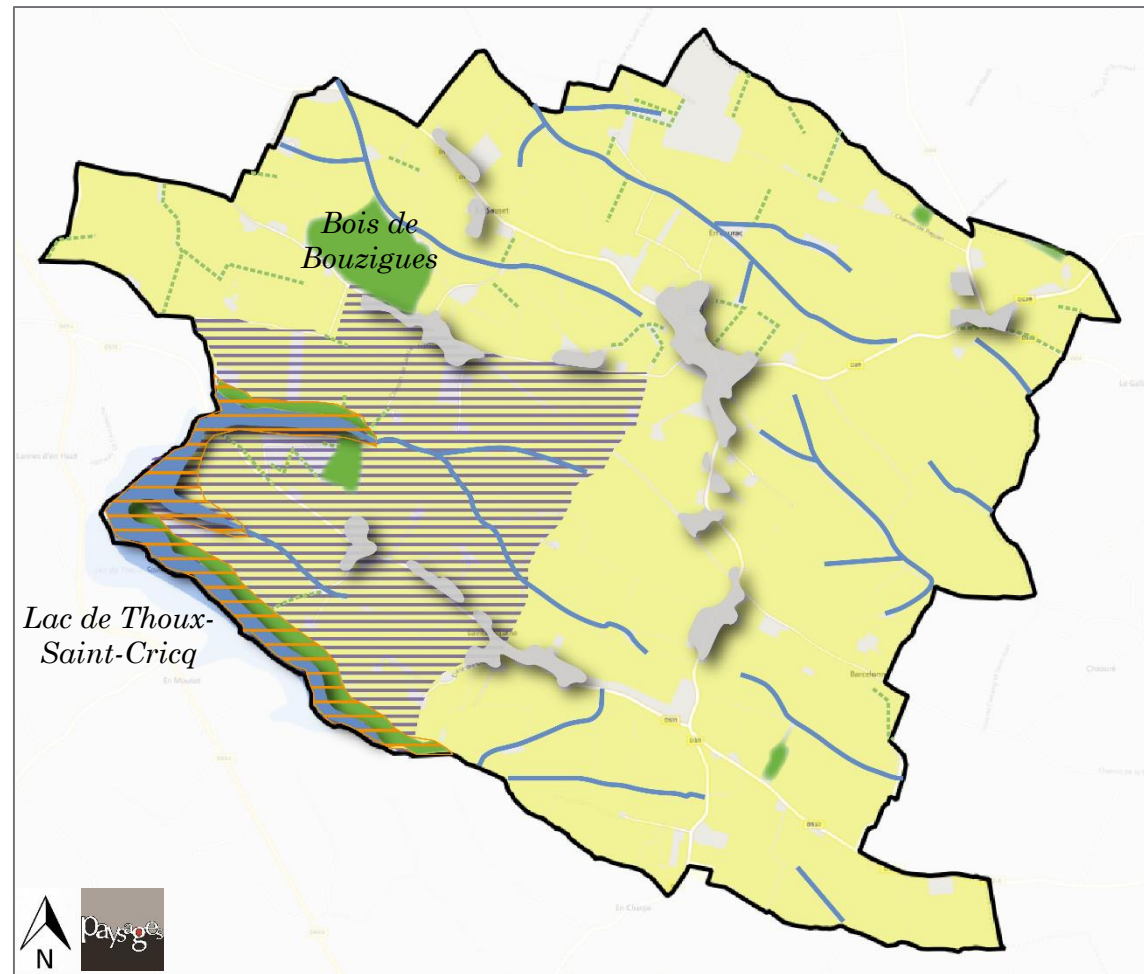
- Ces trames représentent des corridors écologiques, c'est à dire des espaces naturels préservés pour la faune et la flore (passage d'animaux, biodiversité,...),
- Considérer le Bois de Bouzigues comme un réservoir local de biodiversité ainsi que les autres masses boisées du territoire,
- Renforcer les composantes de la TVB locale par la protection des cours d'eau, de la végétation et des zones humides qui leur sont associées,
- Préserver les milieux jouant un rôle au sein des grandes composantes de la TVB (ZNIEFF).

➤ Protéger l'environnement paysager et naturel autour du site du Lac de Thoux-Saint-Cricq :

- Adopter un règlement urbanisme spécifique pour préserver la biodiversité paysagère du site.

➤ Préserver le patrimoine végétal :

- Les haies,
- Les masses boisées, notamment le Bois de Bouzigues.



Volet environnemental et biodiversité :

Composantes de la Trame Verte

■ Masses boisées

⋯ Haies et ripisylves

Composantes de la Trame Bleue

— Cours d'eau

Composantes

environnementales

▨ ZNIEFF Lac de Toux-sain-

Cricq et ses milieux adjacents

■ Zones urbanisées

■ Zones agricoles

▨ Périmètre de protection du site inscrit

Synthèse



Synthèse

Composantes environnement

- Cours d'eau
- Lac de Thoux-Saint-Cricq
- ZNIEFF
- Masse boisées
- Haies et ripisylves
- Périmètre de protection du lac

Volet agricole

- Espaces agricoles à préserver
- 📍 Sièges d'exploitation

Composantes équipements et services

- Pôle d'équipements
- Espaces urbanisés : accueil d'activités non-nuisantes

Composantes développement urbain

- Village à conforter
- Hameau à préserver
- ↔ Urbanisation linéaire encadrer
- Zone d'activité
- Pôle de tourisme et loisirs

